



## Déclaration CGT-CRN au CST du 6 décembre 2024.

Madame la Présidente Mesdames et Messieurs les élus(e) cher(e)s collègues,

Quand vous réagissez à nos propos sur l'actualité politique nationale, vous déclarez :  
« ...il faut avoir une vue locale, car le national n'est pas de notre ressort... ».

Ces paroles sont choquantes de la part d'une élue de la République car l'engagement politique n'est pas cloisonné.

Il n'existe pas de partis politiques dédiés aux affaires locales et de partis politiques réservés aux affaires nationales !

Aussi, en notre qualité d'élus du personnel et de citoyens, nous sommes parfaitement capables d'analyser les effets de la politique nationale sur les 5 000 agents de notre collectivité.

Prenons par exemple le hold-up démocratique qui a eu lieu à l'Assemblée Nationale le 28 novembre dernier.

Une coalition gouvernementale, minoritaire dans les urnes, a fait obstruction au vote du projet de loi portant sur l'abrogation de la réforme des retraites et visant à ramener l'âge légal de départ à 62 ans, en laissant la possibilité ensuite de le fixer à 60 ans comme le réclame la CGT.

Des députés de votre camp politique, Madame la Présidente, ont voté près de 1 000 amendements inutiles, dont certains portaient sur l'examen de leur titre, pour empêcher le vote de l'abrogation de cette réforme des retraites qui touche directement l'ensemble des travailleurs français dont font partie les 5 000 agents régionaux !

Cette manœuvre politicienne minable d'une minorité d'élus piétine la démocratie de notre pays, car une grande majorité de français est opposée à cette réforme des retraites.

Les électeurs l'ont massivement exprimé dans les urnes l'été dernier !

Il en va de même pour le budget de notre nation, que Monsieur Barnier a tenté de passer en force avec une énième utilisation de l'article 49.3 de la constitution.

Mais aujourd'hui, ce gouvernement illégitime est renversé.

Ouf, nous échappons aux actions anti-fonctionnaires du pire Ministre de la Fonction Publique de la 5<sup>ème</sup> République !

L'expression de la démocratie est-elle respectée au sein de notre collectivité régionale ?

Nous en doutons, au regard du mépris que vous avez envers les représentants du personnel !

L'administration répète sans cesse aux agents que les règles doivent être appliquées. Cet appel au respect des règles est unilatéral car l'administration ne respecte pas le règlement intérieur de notre CST :

- des documents transmis aux élus en dehors des délais réglementaires ;
- un CST organisé en visioconférence, dans conditions difficiles, un quorum compliqué à atteindre côté représentants de la collectivité, alors que ce CST concerne des sujets essentiels comme la mise à jour des lignes directrices de gestion. De plus, l'heure de fin de séance est fixée à 16h30 de façon inflexible. Nous demandons que l'heure début effectif soit inscrit dans le PV. Alors que cette modalité d'organisation en visioconférence est réservée à un CST exceptionnel.

Les administrations publiques ont su fonctionner pendant des années sans lignes directrices de gestion formalisées.

C'est un outil de gestion RH issu de la loi de « Transformation de la Fonction Publique » de 2019 que nous requalifions, à la CGT, de loi de « Régression de la Fonction Publique ».

Cependant, la CGT vous a transmis ses revendications sur des LDG.

De plus, la CGT vous demandé la révision du protocole d'accord portant sur la gestion des ressources humaines de la Région Normandie de 2018, que seule la CGT n'a pas signé. En effet, plusieurs points de ce protocole représentent une régression sociale pour les agents de l'ex-Haute-Normandie.

Le protocole étant directement impacté par les Lignes Directrices de Gestion, nous réaffirmons ce jour la nécessité, en toute cohérence, de revoir ce protocole.

Les élu.es CGT